

EXTRAIT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **JEUDI 1ER AVRIL 2021**
sur convocation adressée aux Conseillers le 26 mars 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt et un, le premier avril à neuf heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis dans les Salons d'honneur de l'Hôtel de Ville sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur **Vincent FRANCHI**.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme AMSELLEM a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – M. FRANCHI, Mme AMSELLEM, Mme PALAT, M. GAHNASSIA, Mme GIRARD, Mme MADRID, M. CAUMONT, Mme SOULAINÉ, M. BERNASCONI, M. GUILLEROT, Mme TROPENAT, Mme COUDER, Mme MENARD, M. MOREAU-LUCHAIRE, M. GHANEM, Mme RENOUF, Mme MESSAOUDENE, M. STURBOIS, M. BOUCHINDHOMME, Mme KAROTCHI, Mme LAMBERTI, M. GOUIN, Mme ZERHOUNI, M. METIVIER, M. CANTO, M. HAUTBOURG, Mme SIRSALANE, M. LOE MIE, M. DUBAIL, M. POEZEVARA

Ont donné mandat – M. BALLETT à Mme PALAT, M. CAVAYE à Mme MADRID, M. PINSARD à M. BERNASCONI, M. MARCHIONI à M. GUILLEROT, M. MALEVERGNE à M. STURBOIS, Mme ANDRE à M. GHANEM, Mme CAZENAVE à Mme RENOUF, Mme HERMANN à Mme LAMBERTI, M. LOTTEAU à M. METIVIER, Mme BRUMENT à M. CANTO

Excusés – Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. ROUSSET, Mme LEBRETON

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment l'ordonnance n°2006-1027 du 26 août 2006 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2020,

Vu les décisions modificatives n°1 et 2 au budget primitif 2020,

Vu la présentation par le Trésorier Principal Municipal du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020 faisant apparaître une parfaite concordance avec les comptes de l'Ordonnateur,

Vu le compte administratif 2020 du budget principal ci-annexé,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Mme le Maire étant sortie conformément à l'article L.2121-14 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Vincent FRANCHI,

DELIBERE :

Article unique : Approuve les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget principal arrêtés comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Recettes de l'exercice : 256 116 348,64 €
- Dépenses de l'exercice : 245 733 742,25 €
- Résultat de fonctionnement de l'exercice : 10 382 606,39 €
- Résultat reporté de l'exercice N-1 : 34 448 295,52 €

- **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement : 44 830 901,91 €**

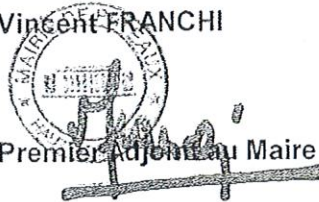
Section d'Investissement :

- Recettes de l'exercice : 129 579 945,88 €
- Dépense de l'exercice : 119 219 772,82 €
- Résultat d'investissement de 2020 : 10 360 173,06 €
- Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1 : -22 986 658,29 €

- **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement : -12 626 485,23 €**

Délibération adoptée par :

33 Voix pour
7 Voix contre
0 Abstention(s)
0 NPPV

Vincent FRANCHI

Premier Adjoint au Maire

Affiché le : **15 AVR. 2021**

Transmis en préfecture le : **15 AVR. 2021**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, ce document a été visé et signé numériquement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20210401-DCM-2021-045-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL
--

L'exercice 2020 a fait l'objet de la délibération n°2020-030 du 4 juin 2020 portant vote du budget primitif de l'exercice 2020 et des délibérations n° 2020-090 du 30 septembre 2020 et n°2020-162 du 17 décembre 2020 portant respectivement décisions modificatives 1 et 2.

1. LES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

a. En section de fonctionnement

Les recettes sont de 290 564 K€, résultat positif reporté de 34 448 K€ compris, alors les dépenses s'établissent à 245 733 K€.

Par différence, le résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement est excédentaire de 44 830 K€.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'établissent comme suit :

Chap.	RECETTES FONCT.	Budgété en K€	Réalisé en K€
13	Atténuation de charges	450	360
70	Produits des services	17 196	13 830
73	Impôts et taxes	178 557	178 999
74	Dotations, participations	4 301	6 673
75	Autres produits	2 554	3 192
Total des recettes courantes		203 058	203 056
76	Produits financiers	7	7
77	Produits exceptionnels	146	53 049
78	Reprises sur provisions	0	0
Total des recettes réelles (*)		203 212	256 113
42	Opérations d'ordre	2	2
Total des recettes d'ordre		2	2
002	Résultat reporté (pour mémoire)	34 448	34 448
TOTAL DES RECETTES		237 663	290 564

Les montants étant arrondis, des différences non significatives peuvent apparaître avec les totaux.

(*) Les recettes réelles comprennent les recettes courantes auxquelles sont ajoutées les produits financiers et exceptionnels ainsi que les reprises sur provisions.

Hors produits financiers et exceptionnels générés en grande partie par des cessions d'actifs¹, les recettes de fonctionnement réalisées en 2020 ont diminué de 2,52% par rapport à l'exercice précédent du fait de la crise sanitaire.

Comparé aux prévisions portées dans le budget primitif, les principales évolutions 2020 portent sur :

- les atténuations de charges (chapitre 013), qui prennent en compte des demandes de remboursements obtenues à titre rectificatif (indemnités journalières par l'ancienne mutuelle de la Ville, part patronale par la CNRACL, cotisation CNFPT, etc.) ;
- les produits des services (chapitre 70), qui diminuent de près de 30% en raison de la fermeture des services liée à la crise sanitaire ;
- les impôts et taxes (chapitre 73), dont le réalisé (178 999 K€) est inférieur aux chiffres de 2019 sans augmentation des taux communaux ;

Ce chapitre comprend la taxe foncière et la taxe d'habitation, l'attribution de compensation versée par la MGP, le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la taxe sur l'électricité², mais aussi certaines recettes qui ont diminué en 2020, comme notamment la taxe de séjour (nature 7362), qui a baissé dans un volume très important en 2020 avec plus de 500 K€ de manque à gagner.

- les dotations et participations (chapitre 74), qui comprennent :
 - les participations du Département (nature 7473) : le Contrat départemental 2018-2020, conclu avec le département des Hauts-de-Seine, apporte un soutien conséquent au fonctionnement des crèches, des structures culturelles et de la vie associative ;
 - les subventions de la CAF (nature 7478) au titre du contrat enfance jeunesse ;
 - la numérisation des actes d'état civil (COMEDDEC) ;
 - la rémunération du centre de santé par la CPAM en fonction des objectifs de santé et du forfait patientèle médecin-traitant ;
 - des compensations par l'Etat d'exonérations de taxes foncières et d'habitation.

Le montant réalisé en 2020 est supérieur de 2 372 K€ au montant budgété.

- les autres produits (chapitre 75) prennent en compte les revenus des immeubles (nature 752), les redevances versées par les concessionnaires (article 757) et les divers loyers dus à la Ville (nature 7588) ;
- des produits financiers (chapitre 76) résultant d'une OAT (Obligation Assimilable au Trésor) d'un montant de 91 K€ conclu en 1992 au taux de 8,50%, et générant une recette de 7,6 K€. Cette OAT échoira le 25 avril 2023 ;

¹ Les cessions d'actifs se budgètent en recettes d'investissement au chapitre 024, et se réalisent en section de fonctionnement au chapitre 77.

² Pour mémoire, les fluctuations des sommes perçues sont dues principalement aux conditions climatiques. En effet, plus la moyenne des températures est élevée sur l'année, moins les utilisateurs consomment d'électricité (le poste « chauffage » étant le plus important), et moins la commune perçoit de TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité).

- des produits exceptionnels (chapitre 77) résultant principalement des cessions d'immobilisations pour 49 442 K€ (article 775) ;

Près de 80% des recettes de fonctionnement sont constituées par six recettes, l'Attribution de compensation versée par la MGP constituant à elle seule 57% des recettes totales :

- l'attribution de compensation (AC) versée par la MGP (article 7321) : 116 589 K€
- les impôts locaux (article. 73111) : 48 639 K€
- la cession d'actifs (article 775) : 49 442 K€
- les redevances à caractère culturel, sportif, loisir, social, périscolaires et d'enseignement (articles 7062, 70631, 70632, 7066 et 7067) : 7 825 K€
- les droits de mutation sur les transactions immobilières (article 7381) : 5 245 K€
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM (article 7331) : 6 100 K€

Il est à souligner que l'attribution de compensation est figée à son niveau de 2015, que les impôts locaux sont bouleversés par la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et que les droits de mutation sur les transactions immobilières³ sont, quant à eux, des produits de nature cyclique (2015 : 11,4 M€, 2016 : 5 M€, 2017 : 6,6 M€, 2018 : 7,6 M€, 2019 : 8,8 M€). Enfin, la perception du produit de la TEOM sera transférée le 1^{er} janvier 2021 à l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense.

Les **dépenses de fonctionnement 2020** s'établissent comme suit :

Chap.	DEPENSES FONCT.	Budgété en K€	Réalisé en K€
011	Charges générales	61 556	49 394
012	Charges de personnel	70 734	68 519
014	Atténuation de produits	23 736	21 061
65	Autres charges	49 681	48 243
Total des dépenses courantes		205 708	187 218
66	Charges financières	0	0
67	Charges exceptionnelles	649	435
68	Provisions pour risques	40	40
Total des dépenses réelles (*)		206 398	187 694
023	Virement à l'investissement (**)	22 265	
042	Opérations d'ordre	9 000	58 039
Total des dépenses d'ordre		31 265	58 039
TOTAL DES DEPENSES		237 663	245 733

Les montants étant arrondis, des différences non significatives peuvent apparaître avec les totaux.

(*) Les dépenses réelles comprennent les dépenses courantes auxquelles sont ajoutées les charges financières, exceptionnelles et les provisions pour risque (chap. 66, 67 et 68).

(**) Pour mémoire, le virement ne se réalise pas. Cette dépense budgétée mais non réalisée explique la raison pour laquelle la section de fonctionnement est théoriquement excédentaire.

Les principales évolutions constatées, portent sur :

- les charges générales (chapitre 011) où la différence entre le budgété et le réalisé ressort en diminution de près de 20% :
 - l'eau et l'assainissement (art. 60611) : - 230 K€

³ Article 1584 du CGI : 1,20%

- l'alimentation (art. 60623) : - 560 K€
 - les fournitures de petit équipement (art. 60632) : - 406 K€
 - les contrats de prestations de service (art. 611) : - 1 655 K€
 - les locations mobilières (art. 6135) : - 234 K€
 - l'entretien des terrains (art. 61521) : - 201 K€
 - l'entretien et la réparation des bâtiments publics (art. 615221) : 62 K€
 - La maintenance (art. 6156) : - 481 K€
 - Les transports collectifs (art. 6247) : - 216 K€
 - Les autres services extérieurs (art. 6288) : - 266 K€
- Les charges de personnel (chapitre 012), se distinguent par une réalisation proche à 99% du budgété, par une bonne appréhension des incidences des mesures nationales sur le reclassement indiciaire, le Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelon et de grade, promotions internes, ...) et l'augmentation des charges patronales.
 - Les atténuations de produits (chapitre 014), en retrait sur le budgété (-12%) dû principalement à un moindre appel de POLD sur les dépenses d'enlèvement des ordures ménagères (art. 739118).
 - les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont globalement au niveau du budgété 2020.
 - les opérations d'ordre (chapitre 042), qui sont portées à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, comprennent les plus-values des cessions réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Bergères et l'amortissement des biens d'équipement.

Contractualisation des dépenses

Du fait de la crise sanitaire, l'Etat a suspendu pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises l'application du dispositif de contractualisation de l'évolution des dépenses, dit contrat Cahors.

b. En section d'investissement

Les recettes sont de 132 139 K€. Par différence avec les dépenses qui sont de 142 206 K€ (résultat négatif reporté de 22 986 K€ compris), le résultat de clôture 2020 de la section d'investissement est déficitaire de 12 626 K€.

Les recettes d'investissement 2020 s'établissent comme suit :

Chap.	RECETTES INV.	Budgété en K€	Réalisé en K€
13	Subventions d'investissement	294	984
20	Immobilisations incorporelles	922	921
204	Subventions d'équip. reçues	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	6
23	Immobilisations en cours	0	0
Total des recettes d'équipement		1 216	1 912
10	Dotations, fonds, réserves	6 600	11 676
1068	Excédents de fct capitalisés	36 299	36 299
16	Emprunts et dettes assimilées	20	26
27	Autres immo. Financières	21 978	14 603
24	Produit de cessions d'immo ⁴	48 265	
Total des recettes financières		113 163	62 606
Total opérations comptes de tiers		16 240	7 021
021	Virement de la section de fct ⁵	22 265	
040	Opérations d'ordre	9 000	58 039
41	Opérations patrimoniales	1 000	0
Total des recettes d'ordre		32 265	58 039
TOTAL DES RECETTES		162 884	129 579

Les montants étant arrondis, des différences non significatives peuvent apparaître avec les totaux.

⁴ Les cessions d'actifs se budgètent en recettes d'investissement au chapitre 024, et se réalisent en section de fonctionnement au chapitre 77.

⁵ Le virement (chapitre 021) ne se réalise pas. Cette recette est budgétée mais ne fait pas l'objet d'un titre émis par la Ville, ce qui explique pourquoi la section d'investissement est théoriquement déficitaire.

Les recettes d'investissement s'établissent comme suit :

- des subventions publiques (chapitre 13) versées par :
 - la Métropole du Grand Paris : soit 422 K€ pour la rénovation de la crèche Petitot et des travaux à la Crèche des Cèdres, dont 49 K€ pour l'achat de véhicules et la création de bornes électriques;
 - le Conseil départemental des Hauts-de-Seine : soit des acomptes de 285 K€ au titre de la compensation financière due au classement dans le réseaux communal de routes départementales;
 - la CAF des Hauts-de-Seine : soit 57 K€ pour des travaux dans les crèches Coccinelles et Arcades;
 - l'Etablissement public POLD : soit 56 K€ dans le cadre du Plan Climat Air Energie pour la réalisation d'une étude sur les plans des bus.

- des emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) enregistrent les cautions perçues par la Ville, notamment au titre de la location des parkings, qui représentent près de 75% de cette recette.

- des dotations (chapitre 10) composées des recettes suivantes :
 - du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (article 10222), attribué par l'Etat sur la base des travaux réalisés en N-2 (2018 pour 2020). Il a fait l'objet d'un versement de 11 M€ ;
 - de la Taxe d'aménagement (article 10226) pour laquelle ont été reçus 253 K€ pour 800 K€ budgétés. Pour mémoire, ces taxes frappent les autorisations de construire et sont donc, par nature, très cycliques ;

Pour mémoire, le montant porté au compte 1068 est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement de l'année précédente, reports N-1 sur N compris.

Les dépenses d'investissement 2020 s'établissent comme suit :

Chap.	DEPENSES INV.	Budgété en K€	Réalisé en K€
20	Immobilisations incorporelles	7 040	6 040
204	Subventions d'équip. versées	5 795	3 711
21	Immobilisations corporelles	54 900	47 810
23	Immobilisations en cours	17 809	17 581
Total des dépenses d'équipement		85 545	75 144
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	34	22
27	Autres immobilisations financières	37 075	37 028
Total des dépenses financières		37 109	37 050
Total des opérations pour comptes de tiers (45...)		16 240	7 021
Total des dépenses réelles		138 895	119 217
40	Opérations d'ordre	2	2

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20210401-DCM-2021-045-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2021

41	Opérations patrimoniales	1 000	0
Total des dépenses d'ordre		1 002	2
TOTAL DES DEPENSES		139 898	119 219

Les montants étant arrondis, des différences non significatives peuvent apparaître avec les totaux.

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) correspondent aux études avant travaux. Ces dépenses ont notamment été consacrées aux études sur les bâtiments communaux, aux études sur les ZAC Bergères et Charcot, à la passerelle de l'île de Puteaux, à des études informatiques et de vidéo protection.
- Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) sont majoritairement constituées des subventions versées au CCAS pour ses dépenses d'équipement, à Paris la Défense, issu de la fusion au 1^{er} janvier 2018 de Defacto et de l'EPADESA (28%), à l'OHP (16%). Un certain nombre de dépenses ont aussi été consacrées à la poursuite de l'OPAH Energétique « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » et au subventionnement des particuliers pour l'achat de vélo électrique.
- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) et les immobilisations en cours (chapitre 23) ont été mobilisées sur des opérations importantes, qui sont repris dans les travaux énumérés ci-après ;
- En l'absence d'emprunt, les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) comprennent le remboursement des cautions versées par les usagers de différents services de la mairie (parkings, baux commerciaux et d'habitation, emprunts à la médiathèque et la ludothèque) ; ces cautions étant en cours d'extinction, le réalisé représente 55% du budgété.

Au total, l'effort d'investissement réalisé par la Ville est très élevé. Il est le reflet de la réalisation de projets majeurs pour les Putéoliens.

RATIOS D'INVESTISSEMENT	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement brut (*) / population	1571 € / hab.	1849 € / hab.	1730 € / hab.

(*) Somme des chapitres 20, 204, 21 et 23.

Parmi les travaux effectués en 2020 peuvent être cités :

Ecoquartier des Bergères

Désormais retracé dans le budget communal sur des opérations de comptes de tiers, le budget s'est élevé à 7 M€ HT de dépenses sur les deux ZAC (Bergères et Charcot). Les principales dépenses correspondent à la livraison du jardin de la Folie (phase 1), du jardin des Délices (phase 2), à la rue Bernard Palissy, à la contre-allée Charles de Gaulle côté sud, aux abords du lot 4bis qui a été livré mi-octobre, et aux travaux concessionnaires.

Enfance-jeunesse

1 M€ ont été mobilisés pour l'ensemble des structures de la jeunesse notamment, pour l'espace Jules Verne où la salle d'anniversaires a été créée, ainsi que la réfection des sanitaires et des vestiaires, et au centre Lebaudy.

Sur l'ensemble des écoles de la ville, une enveloppe de 3 M€ a été utilisée pour de nombreuses améliorations, notamment pour réaliser les travaux de rénovation des écoles Jacotot (529 K€), Pyramide (433 K€) et Felix Pyat (184 K€).

Les établissements d'accueil de la petite enfance ont bénéficié de 674 K€ d'investissements en agencement, notamment la crèche des Jardins pour 254 K€ et la crèche des Arcades pour 106 K€. Les travaux se sont poursuivis également sur l'opération d'extension de la crèche des Cèdres pour un montant réalisé en 2020 de 1,6 M€.

Des travaux importants ont été conduits dans les différents centres de vacances de la Ville : à Ploemeur pour 1,8 M€, à Caprone pour 478 K€, à La Clusaz pour 384 K€.

Déplacements et voirie

L'année 2020 a vu l'achèvement des travaux de la première partie des travaux de la rue Voltaire (1,3 M€ de travaux), de la rue Gérard (400 K€ de travaux). Ont également été terminées les interventions de voirie du parvis de l'école de La Rotonde ainsi qu'un réaménagement des rues Arago et Jaurès dans le cadre de la livraison de la tour SENSE pour 160 K€.

Les travaux se sont poursuivis pour l'ascenseur Wallace à hauteur de 860 K€ en 2020 (ce qui correspond à 50% des travaux) en vue d'une livraison en 2021. La rénovation de l'éclairage public et son remplacement par des LED moins consommatrices en énergie a coûté 1,3 M€. Enfin, doit être notée la modernisation des postes de haute-tension de la Ville pour 360 K€.

Culture & Patrimoine

En matière d'équipement culturel, on note l'ouverture de la Maison Lorilleux (1,7 M€) et la rénovation des loges du Théâtre de Puteaux pour près de 700 K€.

Sports

Plus de 1,2 M€ ont été investis dans le domaine sportif en 2020, notamment pour la rénovation du local parent situé sur l'île de Puteaux, 450 K€ pour la rénovation globale du gymnase des platanes. A quoi s'ajoutent les travaux de réhabilitation des tribunes pour un montant de 6,24 M€.

Parcs et jardins

En travaux, doivent être signalés l'aménagement de la cour arrière du Club 102 (147 K€), de l'école de la Rotonde (125 K€), la végétalisation du parking de l'île (111 K€), la restructuration du square des Larrys (76 K€) et du square du Théâtre (72 K€) ainsi que la modernisation des installations d'arrosage automatique en vue du raccord à la gestion centralisée plus économe en eau (79 K€). Des plantations ont été réalisées.

En 2020, des études à hauteur de 210 K€ ont également été effectuées pour la création du Jardin de la Rose des vents et le Jardin-Jungle de la rue Rouget-de-Lisle ainsi que pour la restructuration du Parc Lebaudy et le réaménagement du jardin de la Crèche des Cèdres.

Sécurité

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20210401-DCM-2021-045-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Les travaux du centre de supervision urbain se sont poursuivis en 2020 pour une enveloppe de 4,88 M€. Son installation dans l'ancien Palais des Congrès sera achevée courant 1er semestre de l'année 2021.

La phase 4 de déploiement de la vidéo-protection s'est traduite quant à elle par des investissements à hauteur de 300 K€ en 2020.

Afin de mieux protéger la population et de veiller à la sécurité des agents, la Ville a fait l'acquisition d'équipements performants, de barrières anti-bélier, de pistolets semi-automatiques, de pistolets à impulsion électrique, de bâtons télescopiques et de caméras piétons à hauteur de 115 K€.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2020 qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 256 116 348,64 €
- ✓ Dépenses de l'exercice : 245 733 742,25 €
- ✓ Résultat de fonctionnement de l'exercice : 10 382 606,39 €
- ✓ Résultat reporté de l'exercice N-1 : 34 448 295,52 €
- ✓ **Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement : 44 830 901,91 €**

Section d'Investissement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 129 579 945,88 €
- ✓ Dépense de l'exercice : 119 219 772,82 €
- ✓ Résultat d'investissement de 2020 : 10 360 173,06 €
- ✓ Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1 : -22 986 658,29 €
- ✓ **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement : -12 626 485,23 €**

*Vu pour être annexé à
la délibération du conseil municipal
en date du 1ER AVRIL 2021.*

